

L'UE DEMANDE UN MORATOIRE SUR LA CONSTRUCTION DE NOUVEAUX INCINÉRATEURS

En France, environ 35% de nos déchets ménagers sont encore incinérés. Cette industrie coûte cher, tant en investissement qu'en exploitation : plusieurs dizaines, voire centaines de millions d'euros pour les plus grosses usines. Celles-ci émettent des polluants dans l'air, l'eau, et produisent des résidus toxiques issus de la combustion qu'il faut encore prendre en charge. Surtout, brûler des déchets revient à détruire des ressources qui auraient pu être économisées, réutilisées ou recyclées.

Toutes ces raisons ont poussé l'Union européenne, dans une communication officielle de janvier 2017, et alors que plusieurs directives européennes portant sur l'économie circulaire sont en révision, à réaffirmer sa vision de la gestion des déchets. Selon elle, cette gestion doit désormais se focaliser sur les premiers échelons de la « hiérarchie des modes de traitement » qui guide les priorités dans la prise en charge des déchets, c'est-à-dire la prévention (consistant à éviter de produire des déchets), la réutilisation et le recyclage des déchets. Plus intéressant encore, la Commission reconnaît les risques de surcapacité d'incinération, et souligne que ce scénario peut créer des blocages structurels à la réduction progressive des déchets à éliminer. Le raisonnement est simple : l'argent investi pour construire un incinérateur ne peut être alloué aux politiques de prévention. De plus, une fois construite, l'usine a besoin de déchets pour fonctionner à plein régime pendant plusieurs dizaines d'années. Une réalité qui peut sérieusement ralentir les velléités de certains territoires à réduire les déchets et améliorer le recyclage.

Les conclusions de la Commission sont sans appel. Elle préconise aux Etats membres de :

- supprimer les aides publiques à l'incinération des déchets
- accroître les taxes pesant sur ces usines, ce que la France a récemment renoncé à faire,
- réorienter les financements publics vers des projets tendant vraiment à une économie circulaire.

En conclusion, elle appelle les états à instaurer un moratoire sur la construction de nouvelles usines d'incinération. Cette communication historique reprend donc les éléments clés défendus de longue date par Zero Waste France, afin de mettre en oeuvre une politique zéro déchet, zéro gaspillage. Les promoteurs de nouveaux incinérateurs comme à Ivry, Troyes ou encore La Réunion devront sans aucun doute y prêter attention. Cette communication devrait en outre peser dans l'élaboration en cours des plans régionaux de gestion des déchets.

Pour Zéro Waste France,
Dr Bruno Bourgeon
Association Zéro Déchet Réunion
AID (site <http://www.aid97400.re>)
#NuitDebout Réunion